

COMPTE-RENDU

COMITE DE PILOTAGE CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN VERSANT DU SAGE DE L'ELORN

Jeudi 21 mars 2013

Etaient présents :

Thierry FAYRET, Philippe MASQUELIER, Jérôme VASSAL, Gwenola LE MEN, Etienne RANNOU, Claire AMIL (Syndicat de Bassin de l'Elorn)

Aline LAZENNEC, Jean-Pierre PRIGENT (Brest Métropole Océane)

Jean-Yves KERMARREC, Guy LE MAOUT (AAPPMA de l'Elorn) ; Benoît HUOT (Moulins du Finistère)

Yvon PINVIDIC, Hervé SEVENOU (Chambre d'Agriculture) ; Denis SANQUER (Agriculteurs des Bassins Voisins de l'Elorn)

Alain PASQUIER (service SPANC C.C.P.L.D) ; Bruno MONNIER (service SPAC C.C.P.L.D) ; Marie-Claude MORVAN (mairie Hanvec) ; François YVINEC (mairie La Martyre) ; Philippe HERAUD (mairie Plouneventer) ; Roger KERAMBLOC'H (mairie Locmélar) ; Monique LE BOT (mairie Plougastel-Daoulas) ; Lucille RITSCHARD (U.B.O) ; Lénaïg SAOUT (Conseil Général)

Etaient excusés :

Elise BABOULENE (Région) ; Armelle URUGUEN (Conseil Général) ; Catherine DUMAS (Pôle métropolitain du Pays de Brest) ; Antoine DUCHESNE (Syndicat Mixte Scot/Plh du Léon) ; Franck BELLION (C.C.I de Brest) ; Karine ROUDAUT (D.D.T.M) ; Yann Fanch KERNEÏS (Plouzané)

Le Président Thierry Fayret introduit la réunion de ce deuxième comité de pilotage du contrat de bassin versant qui a été signé avec les financeurs sur la période 2011-2013 ; ce comité est complémentaire de la Commission Locale de l'Eau et est chargé de la définition, de la programmation et du suivi des actions liées à l'application du SAGE de l'Elorn.

Reprenant certains représentants de la CLE du SAGE, il est ouvert aux représentants (élus ou services) des partenaires institutionnels et financiers (Etat, Agence de l'Eau, Région, Département), des collectivités du territoire (communautés de communes et communes, mais aussi Pays), des chambres consulaires et des représentations professionnelles ou associatives.

Plusieurs groupes de travail plus restreints fonctionnent parallèlement selon différentes thématiques : commission technique agricole, groupe de travail pollutions bactériologiques...

Thierry Fayret rappelle l'ordre du jour :

- présentation du bilan des actions 2012 et des prévisions 2013 ;
- focus sur la problématique bactériologique et sur l'animation agricole ;
- présentation des actions menées par la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas dans le domaine de l'assainissement ;
- présentation de la démarche d'évaluation du contrat à mener cette année.

Jérôme Vassal présente ensuite le diaporama (ci-joint) récapitulant les actions menées en 2012 ainsi que les projets d'orientations 2013, en expliquant le lien avec les différentes préconisations et prescriptions du SAGE de l'Elorn.

Les tableaux de programmation financière et les objectifs du contrat sont présentés ; l'atteinte ou non de ces objectifs, qui sont une déclinaison des objectifs du SAGE, sera analysée dans le cadre de la procédure d'évaluation du contrat de bassin versant que le Syndicat de l'Elorn doit mener cette année avec l'appui d'un bureau d'étude.

Une présentation de la démarche, qui demandera la participation de volontaires émanant du Copil ou de la CLE, sera effectuée en fin de réunion (cf. fin du diaporama).

Les actions de communication et de sensibilisation, notamment des scolaires tout au long de l'année et tous publics avec « le bus à la plage » ou lors de la « Semaine de l'Elorn » sont présentées.

Un focus est réalisé sur l'enjeu prioritaire lié aux pollutions bactériologiques, avec une présentation des résultats du suivi des rejets et exutoires de ruisseaux en amont des 3 zones estuariennes conchylicoles impactées (baie de Daoulas, anse de Penfoul et estuaire de l'Elorn), et une présentation des actions engagées tant au niveau agricole (diagnostics d'exploitations) que non agricoles (assainissement collectif et non collectif).

Aline Lazennec, chargée des prélèvements bactériologiques, commente l'évolution plutôt positive des résultats d'analyses.

Philippe Masquelier explique que le suivi concerne également l'amont des zones de baignade, et cite la plage de Pen an Traon à Guipavas, qui va bénéficier de projets de raccordements sur le secteur du Douvez situé en amont.

Jérôme Vassal rappelle les objectifs, très ambitieux, fixés par le SAGE (classe de qualité A pour les zones conchylicoles) et informe du maintien in extremis du classement en B (pour les coquillages fouisseurs) de la baie de Daoulas décidé en commission de classement fin 2012, pour une durée de 3 ans.

A noter également le passage de « C » en « B » du classement de la zone « Elorn intermédiaire » de l'estuaire de l'Elorn pour les coquillages non fouisseurs.

Jérôme Vassal détaille les actions d'accompagnement des collectivités pour l'amélioration des systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs, dont les investissements prévisionnels ont été recensés et annexés au contrat de bassin, et passe la parole à Alain Pasquier et Bruno Monnier, de la C.C.P.L.D (*cf. diaporama spécifique*) :

Alain Pasquier, responsable du SPANC de la CCPLD, présente l'historique et l'organisation du service, tant pour les diagnostics (réalisés de façon exhaustive ; le bilan fait état d'environ 15% des installations diagnostiquées « polluantes », c'est-à-dire avec rejets directs dans le milieu superficiel) que pour le suivi des réhabilitations (depuis 2006, 1200 dossiers de réhabilitation ont été déposés, et 860 ont fait l'objet de travaux).

Alain Pasquier évoque les nouveaux textes qui demandent de raisonner en « conforme » ou « non conforme » ; les « points noirs » étant les installations non conformes avec danger pour les personnes. Il détaille l'opération de financement, notamment par l'Agence de l'Eau via une convention de mandat avec la collectivité, de la réhabilitation des points noirs littoraux en zone prioritaire du SAGE ; l'objectif de l'opération est de réhabiliter environ 50% des 500 points noirs situés à moins de 5 km du littoral.

13 dossiers ont déjà été lancés, généralement délicats techniquement et avec des coûts élevés.

Marie-Claude Morvan, vice-présidente de la CCPLD, intervient pour évoquer l'aide complémentaire de l'OPAH (d'un montant de 178 k€/an sur le territoire) qui est disponible tant pour les travaux de réhabilitation de l'ANC que des branchements sur le réseau.

Jérôme Vassal cite également les aides du Conseil Général, et de la Région dans le cadre du P.O.I qui a fait l'objet de premières décisions en 2012, avec un nouveau projet pour 2013.

Il explique qu'une opération similaire a été lancée par Brest Métropole Océane.

Bruno Monnier, responsable du nouveau service SPAC (assainissement collectif) de la CCPLD explique que la prise de compétence de l'assainissement collectif par la communauté de communes a suivi un état des lieux des services et équipements communaux, ainsi qu'une prise en compte des nombreuses études et projets d'investissements en cours ; elle permet d'avoir une approche globale sur la problématique de l'assainissement, avec prise en compte notamment de la problématique des pollutions bactériennes relevée par le SAGE.

Sont notamment cités les travaux en cours sur La Forest-Landerneau, Landerneau, Le Tréhou et Daoulas, ainsi que les projets sur Saint-Urbain, L'Hôpital-Camfrout, Tréflévénez, Irvillac et Ploudiry-La Martyre ; pour les stations littorales, la capacité hydraulique des stations est souvent renforcée, avec ajout de dispositifs de tamponnage des effluents en amont et traitement UV en sortie.

Une des premières actions du service a été d'organiser la sécurisation (télésurveillance ou téléalarmes, mesures des trop pleins) des stations d'épuration et des nombreux postes de relevage (+ de 100).

Des projets de raccordement (ex : secteur de Kerhamon le long de l'Elorn en amont de Landerneau) sont également traités en priorité.

La compilation des études de zonage permet de ne pas solliciter la réhabilitation des ANC dans les secteurs prévus en raccordement sur le collectif.

Parallèlement à de possibles opérations de réhabilitation des branchements, il est demandé une mise en conformité systématique lors des ventes.

Claire AMIL, animatrice agricole détaille ensuite la démarche de diagnostics bactériologiques proposés aux exploitations situées dans les zones prioritaires littorales (17 diagnostics réalisés, 25 prévus en 2013), ainsi que les projets de suppression des abreuvements directs dans ces secteurs sensibles ; une mise à disposition de pompes à museaux sera proposée en 2013 pour dynamiser l'opération ; quelques travaux complémentaires (gouttières, écoulements) ont été programmés dans certaines exploitations suite aux diagnostics, ainsi que la réalisation de quelques talus de protection.

Lénaïg Saout souhaiterait que des indicateurs de suivi de l'action (nombre d'exploitations concernées, nombre de diagnostics et travaux) soient mis en place.

Jérôme Vassal annonce que l'étude diagnostic des sources de pollutions sur le bassin de la Penfeld, prévue au contrat, est achevée et sera présentée lors de la prochaine CLE.

Gwenola Le Men commente ensuite les principales courbes d'évolution des paramètres de suivi de la qualité de l'eau, notamment celles concernant les concentrations et flux de nitrate : la tendance est encourageante, notamment concernant les sous-bassins prioritaires (les plus chargés) aval rive droite de l'Elorn qui présentent une amélioration nette.

La concentration moyenne 2012 à l'usine de Pont ar Bled est de 31,1 mg/l, pour un objectif 2013 du contrat fixé à 30 mg/l ; à l'usine de Goasmoal en amont de Landivisiau, la moyenne est de 20 mg/l.

L'objectif moyen fixé par le SAGE (22 mg en 2021) est déjà respecté pour la Mignonne et le Camfrou ; la Penfeld et l'Elorn, dont la tendance est à la baisse lente, en restent encore éloignées (cf. graphiques).

Un débat est lancé sur l'interprétation des bons résultats obtenus sur les sous-bassins aval rive droite ; Yvon Pinvidic estime qu'ils sont le reflet des efforts faits depuis de nombreuses années.

Jérôme Vassal explique que l'inertie hydrogéologique de ce secteur côté Léon (rive droite de l'Elorn), comparable à celle des bassins de l'Horn, Flèche ou Aber Wrac'h, n'a pas permis de mesurer rapidement les effets positifs de la résorption des excédents agricoles ; mais la tendance mesurée aujourd'hui semble nette.

Philippe Masquelier détaille ensuite l'opération de ramassage sous-marin d'algues vertes au large de la plage de Moulin Blanc, qui a bénéficié de nouvelles techniques.

Claire Amil fait ensuite un focus sur l'animation agricole (cf. diapos) :

- poursuite des diagnostics bactériologiques, qui ont déjà conduit à des travaux bocagers, des aménagements de sièges d'exploitation ou du cheminement des animaux, et d'abreuvement du troupeau ;
- réalisation de reliquats d'azote sortie hiver dans le cadre du référentiel Agronomique Régional ;
- promotion de l'utilisation du bilan « entrées – sorties » des minéraux comme outil d'évaluation des fuites d'azote à l'échelle des exploitations ; l'opération a été mise en « stand-by » en 2012 à la demande de la profession, et sera rediscutée et relancée en 2013.
- diagnostics des risques de pollutions accidentelles depuis les exploitations ; un groupe de travail spécifique a été créé à cette occasion ; des outils de sensibilisation et d'intervention en cas d'accident seront diffusés ;
- formations sur les systèmes herbagers à bas niveau d'intrants, Mesures Agro environnementales ;
- démonstration de désherbage mécanique du maïs ;
- reconstitutions de talus dans le cadre du programme Breizh Bocage.

Claire Amil présente différents diagrammes issus des résultats de l'enquête statistique agricole réalisée par le SRISE en 2011, qui montrent notamment l'importance de la résorption des excédents d'effluents d'élevage, et leur plutôt bonne utilisation sur prairies et céréales. Les résultats de cette enquête seront plus complètement valorisés dans le cadre de la démarche d'évaluation.

Claire présente ensuite les résultats et le calendrier du programme Breizh Bocage, dont la dynamique est bonne sur les 2 territoires prioritaires retenus pour l'opération.

Jean-Yves Kermarrec se félicite de ces bons résultats sur la reconstruction de talus, mais note qu'il manque parallèlement des données concernant les destructions, qui se poursuivent notamment sur les secteurs de Locmélar, Sizun et Commana ; il faudrait cartographier ces évolutions sur l'ensemble du bassin, et s'occuper particulièrement du secteur très sensible du bassin versant de la retenue du Drennec.

Jérôme Vassal présente ensuite les actions réalisées concernant la diminution des pollutions de l'eau par les pesticides, tant au niveau des communes : plans et chartes de désherbage (le dernier plan de désherbage a été réalisé), démarche « zéro phytos » (7 communes concernées), que des particuliers, avec notamment de bons résultats pour la charte « Jardiner au Naturel », qui montre une implication croissante des jardineries partenaires ; 6 d'entre elles ont été primées lors du récent Carrefour des Gestions Locales de l'Eau, qui a également récompensé 4 nouvelles communes en « zéro phytos ».

Sont ensuite présentées les réalisations concernant l'enjeu « qualité des milieux » : l'inventaire des zones humides est maintenant terminé sur toutes les communes, et une étude préalable à la construction d'un Contrat Territorial Milieux Aquatique a été lancée.

Les travaux d'entretien et restauration sur les cours d'eau ont été poursuivis dans le cadre des CTMA sur les bassins de l'Elorn, de Daoulas et du Camfrout, ainsi que sur BMO, avec un nouveau programme d'intervention arrêté pour ce secteur.

Jérôme Vassal évoque également l'avancement des actions du programme « Natura 2000 Rivière Elorn » (avec notamment l'engagement d'agriculteurs dans des Mesures Agro Environnementales spécifiques), les actions menées pour l'effacement des obstacles « Grenelle » à la remontée des poissons migrateurs (ouverture de vannes à l'aval du Lohan, dépôt du dossier d'autorisation pour le Moulin du Penguilly), ainsi que la gestion quantitative de la ressource en eau, qui n'a pas posé de problèmes en 2012 du fait de la météo généreuse...

Jean-Yves Kermarrec évoque la demande de l'AAPPMA à l'administration, restée sans suite, d'un contrôle et compte-rendu sur le problème de la dévalaison des smolts au niveau des piscicultures ; il estime que la moitié des effectifs peuvent être bloqués, et souhaiterait une visite sur le terrain avec l'ONEMA.

Tel que demandé par le SAGE, les communes commencent à s'engager dans la réalisation de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales ; Jérôme Vassal explique que le Syndicat est aidé dans ce domaine par la retranscription de cette prescription dans le Scot du Pays de Brest. Le Syndicat tente donc d'inciter et de suivre la réalisation de ces études, et des travaux qui peuvent en découler pour la gestion qualitative (décantation) et quantitative (tamponnage) des eaux de ruissellement.

Une telle réflexion à l'échelle des différentes communes permettra de compléter au mieux la démarche de prévention des inondations que le Syndicat devrait prochainement relancer.

Jérôme Vassal fait ensuite un point sur l'épisode de bloom de cyanobactéries constaté en 2012 sur la retenue du Drenec : après étude de l'évolution des conditions de milieu et échange avec des spécialistes, il semble que l'année 2012 soit effectivement singulière, mais que le phénomène reste d'une ampleur modeste et ne soit pas le signe d'une eutrophisation ; la réalisation d'une étude plus poussée a cependant été inscrite dans le programme 2013, avec suivi des paramètres dans la retenue et sur son bassin versant, et détermination d'actions de limitation des contaminations, en phosphore notamment.

Jérôme Vassal présente enfin le principe et le calendrier de la démarche d'évaluation du contrat de bassin qui est demandée par les financeurs du programme.

Cette évaluation sera menée par le Syndicat avec un groupe de travail spécifique, constitué de membres volontaires du comité de pilotage et de la CLE, et sera accompagnée par un bureau d'études (ADAGE), qui aidera à définir un « arbre des objectifs » et des « questions évaluatives ».

Il s'agira d'évaluer les actions menées en rapport avec les problématiques du SAGE, et de démarrer une réflexion prospective pour la préparation des orientations futures.

Les volontaires pour participer à cette démarche sont donc invités à s'inscrire auprès du Syndicat.

Thierry Fayret remercie l'ensemble des participants, notamment les intervenants de la CCPLD pour leur présentation, et clôt la réunion qui s'est avérée agréable et constructive.

§§§§§§§§§§§§§§§§